



PARLEMENT | PARLIAMENT
CANADA

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

BILI • NUMÉRO 007 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 2 mai 2019

Coprésidents

M. Gagan Sikand

L'honorable Lucie Moncion

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Le jeudi 2 mai 2019

• (1205)

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand (Mississauga—Streetsville, Lib.)): Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la septième séance du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

Cette séance sera publique. La séance d'aujourd'hui sera divisée en deux parties. Les 45 premières minutes sont dédiées à une séance d'information sur les mécanismes visant à recueillir la rétroaction des clients. La deuxième partie portera sur le Budget principal des dépenses pour 2019-2020, crédit 1 sous la rubrique Bibliothèque du Parlement.

Pour la première partie de la séance, je suis heureux d'accueillir Heather Lank ainsi que ses collègues, de la Bibliothèque du Parlement.

Je vous souhaite la bienvenue.

Mme Heather Lank (bibliothécaire parlementaire, Bibliothèque du Parlement): Merci beaucoup.

Coprésidents, sénateurs et députés, c'est avec grand plaisir que je comparais à nouveau, aux côtés de ma collègue Catherine MacLeod, vice-bibliothécaire parlementaire. Nous sommes impatientes d'entendre vos points de vue et vos conseils sur les mécanismes visant à recueillir la rétroaction des clients. Je ne vois pas de meilleur forum pour avoir cette discussion.

Peu de temps après avoir commencé à exercer mon nouveau rôle de bibliothécaire parlementaire, j'ai signalé à mon équipe de gestion et à tous les employés qu'une communication active et continue avec les parlementaires et leur personnel est essentielle pour aller de l'avant.

[Français]

Ce sujet a été soulevé lors d'une rencontre précédente de votre comité. M. Ouellette avait alors demandé de quelle façon nous consulterions les députés. Il souhaitait aussi savoir si ces consultations seraient suivies d'un rapport ainsi que de mesures concrètes.

C'était une excellente question, et nous en avons discuté entre nous par la suite. Je vais vous faire part de ce que j'ai appris et des idées que nous proposons pour améliorer notre approche.

[Traduction]

Nous voulons vous entendre vous, vos collègues, votre personnel et le public qui interagit avec nous. La rétroaction des clients est un sujet d'actualité, en partie grâce aux médias sociaux. La clientèle qui reçoit un mauvais service ou des produits défectueux a accès à une plateforme internationale pour se plaindre de façon immédiate. Cet environnement a sensibilisé les organisations des secteurs privé et public à rester près de leur clientèle et à l'écouter avec attention.

Bien que la Bibliothèque ne se fonde pas principalement sur les médias sociaux pour améliorer la rétroaction des clients, ils jouent un rôle important dans le contexte plus général dans lequel nous fonctionnons.

L'amélioration continue de nos produits et de nos services est absolument essentielle. Notre rôle est de vous soutenir et d'être à votre service. Nous devons harmoniser notre service à vos besoins. À mesure que vos besoins évoluent, nous devons évoluer aussi.

[Français]

La Bibliothèque a toujours été réceptive à la rétroaction constructive, qu'elle soit négative ou positive. Les employés de la Bibliothèque sont en contact régulier et étroit avec les personnes qu'ils soutiennent et avec qui ils échangent et communiquent continuellement.

Par expérience, je sais que les parlementaires ne sont habituellement pas réticents à dire ce qu'ils pensent. Nous sommes heureux de travailler dans un milieu dans lequel nous entendons vos commentaires. C'est avec plaisir que nous y répondons.

Par exemple, nos analystes travaillent en étroite collaboration avec les présidents et les membres des comités et ils adaptent leurs produits en fonction des directives et des commentaires qu'ils reçoivent.

[Traduction]

La direction de la Bibliothèque a consulté les présidents des comités et des associations à propos du soutien qu'ils reçoivent de la Bibliothèque. Néanmoins, le problème tient au fait que nos entretiens avec les parlementaires peuvent survenir de façon irrégulière et peu fréquente. Certains de nos produits et services sont omis, et la rétroaction que nous recevons n'est pas recueillie de façon constante ni transmise régulièrement à la Bibliothèque afin d'orienter l'amélioration, la modernisation et les changements à apporter.

[Français]

Sur ce point, vous pouvez voir sur la troisième diapositive une liste des nombreux outils dont nous nous servons déjà pour connaître votre point de vue et celui de votre personnel sur notre travail. Le public, à qui nous offrons des visites guidées et des programmes éducatifs, fait aussi partie de notre clientèle. À ce titre, nous cherchons également à obtenir sa rétroaction.

[Traduction]

Si vous avez la même réaction que moi face à cette liste, vous pourriez vous demander si elle couvre tout ce que la Bibliothèque a à offrir.

Comment faire pour regrouper et analyser ce que nous entendons et, possiblement, comment pouvons-nous tirer profit de ce que nous avons appris et améliorer notre travail afin d'offrir aux parlementaires ce qu'ils veulent?

[Français]

J'aimerais maintenant prendre quelques instants pour vous parler de l'un de nos points de contact avec vous et vos collègues, car c'est l'une de mes priorités.

Il s'agit du programme des ambassadeurs de la Bibliothèque. C'est depuis l'élection de 2011 qu'existe ce programme de sensibilisation, qui jumelle des ambassadeurs de la Bibliothèque avec chaque nouveau sénateur ou député.

Ces employés sont formés et ils possèdent les connaissances nécessaires pour informer les nouveaux parlementaires de tous les services et produits de la Bibliothèque. Les ambassadeurs mettent les parlementaires et leur personnel en contact avec les experts de la Bibliothèque les plus aptes à répondre à leurs besoins et à leurs intérêts. Ils peuvent effectuer un suivi personnalisé.

[Traduction]

Le problème avec le programme des ambassadeurs, c'est que, même s'il est solide, il a le potentiel d'être amélioré, et il le sera. Par exemple, par le passé, il fonctionnait généralement pendant l'année suivant une élection, puis cessait d'être offert par la suite. Compte tenu du très grand roulement de personnel dans nombre de bureaux de parlementaires, je suis d'avis que ce programme devrait être offert de façon continue. Nous pouvons vous aider en formant votre nouveau personnel sur les nombreuses façons dont la Bibliothèque peut vous soutenir. Nous avons récemment lancé notre campagne de recrutement pour des ambassadeurs de la Bibliothèque. Nous espérons que bon nombre d'employés de la Bibliothèque se porteront volontaires pour faire partie du programme. Le programme amélioré nous permettra d'entretenir une relation continue avec vous et vos bureaux, ce qui, je l'espère, facilitera la communication de rétroaction constructive.

À présent, j'aimerais avoir vos conseils. Les parlementaires ont un ensemble étendu et diversifié de responsabilités et d'engagements, et je sais que votre temps est précieux. La question est la suivante: selon vous, de quelle façon devrions-nous vous interroger par rapport aux services que nous offrons? Étant donné que nous avons une année extrêmement chargée, j'estime qu'il faudrait que nous augmentions graduellement nos canaux de rétroaction. Je serais heureuse d'avoir votre point de vue sur l'approche en deux étapes qui vous sera présentée. Nous l'avons subdivisée.

[Français]

Nous passons à la prochaine diapositive.

• (1210)

[Traduction]

Ce que nous aimerions faire d'ici les élections fédérales, c'est améliorer le formulaire d'évaluation des demandes de recherche individuelles et préparer un formulaire d'évaluation pour les demandes de référence. Nous aimerions prendre d'autres mesures pour recueillir les commentaires des clients dans les succursales de la Bibliothèque. Nous aimerions également mettre en place un mécanisme pour recueillir les commentaires des visiteurs de l'édifice du Sénat du Canada et de l'édifice de l'Ouest. Nous pourrions peut-être y mener de courtes entrevues avec les visiteurs. Nous aimerions également concevoir un mécanisme de rétroaction pour les services liés à la collection de la Bibliothèque.

J'aimerais attirer votre attention sur ce dernier point. Comme vous le savez probablement, notre collection est principalement utilisée par nos bibliothécaires et nos analystes afin de réaliser des analyses et des recherches. Bien qu'elle soit peut-être moins visible que les autres parties de la Bibliothèque, la collection est pour nous une

ressource indispensable pour vous soutenir. Elle fait partie intégrante du tableau.

Pour la 43^e législature, nous aurons un vaste programme d'orientation. Il comprendra des séances d'information pour tous les parlementaires et leur personnel, qui seront données par les ambassadeurs de la Bibliothèque. Nous tiendrons une série de colloques et de séances d'information qui répondront aux besoins particuliers des parlementaires dès le début de la nouvelle législature. Il y aura des publications de recherche ciblées sur les dossiers d'actualité et les enjeux émergents auxquels les parlementaires s'intéressent de près. Nous tiendrons des activités promotionnelles afin de mieux faire connaître les services offerts par la Bibliothèque, qu'il s'agisse de services de référence en succursale, de suivi des médias et de l'actualité, ou de programmes d'éducation du public. Il y aura aussi un site intranet actualisé de la Bibliothèque du Parlement, qui permettra d'accéder à nos produits et services. Comme nous l'avons mentionné, nous verrons à ce que le programme des ambassadeurs comprenne des visites de suivi et une invitation à formuler des commentaires.

[Français]

À l'avenir, nous allons continuer d'améliorer nos mécanismes permettant d'obtenir la rétroaction des clients. Notre objectif est d'adopter une approche stratégique comportant des mécanismes de rétroaction ciblés, adaptés et intégrés, qui nous permettront d'évaluer et d'améliorer continuellement vos espaces, nos produits et nos services.

[Traduction]

Je considère que ce comité joue un rôle important en nous aidant à mieux comprendre les besoins des parlementaires et à agir en conséquence. Comme toujours, nous serons heureux d'entendre votre point de vue, vos conseils et vos commentaires.

Merci.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Je vous remercie de votre témoignage.

Avant que l'on passe aux questions, j'aimerais simplement rappeler aux membres du Comité que ce sera premier arrivé, premier servi, et que vous aurez cinq minutes pour vos questions.

Monsieur Wrzesnewskyj, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Je ne suis pas certain d'avoir besoin de cinq minutes.

La Bibliothèque effectue un travail extraordinaire lorsqu'il s'agit des demandes de recherche faites par les députés. De quelle façon traitez-vous les demandes qui nécessitent des demandes d'accès à l'information? Vos chercheurs font-ils des demandes d'accès à l'information dans le cadre de leurs recherches? Vous faites des recherches très vastes sur toutes sortes de sujets pour nous. Il s'agit de renseignements qui sont déjà là, mais qui ne sont pas facilement accessibles. Comment traitez-vous ce type de demandes?

Mme Heather Lank: Je vais laisser Mme Catherine MacLeod répondre à cette question, puisqu'elle est responsable de tous nos services de recherche.

Mme Catherine MacLeod (vice-bibliothécaire parlementaire, Bibliothèque du Parlement): Nous utilisons de l'information accessible au public, il y a donc, bien franchement, des limites quant à ce à quoi nous pouvons avoir accès afin de préparer notre recherche et notre analyse pour vous.

M. Borys Wrzesnewskyj: Permettez-moi de poursuivre. L'information accessible au public est de l'information qui est intentionnellement mise à la disposition du public. Cependant, il y a un processus. Ne faites-vous pas de demandes d'accès à l'information?

Mme Catherine MacLeod: Non, nous n'en faisons pas.

M. Borys Wrzesnewskyj: Pourquoi pas?

Mme Heather Lank: Avec la permission du Comité, nous avons ici l'un de nos « C executives », qui est responsable des analystes pour un certain nombre de domaines et qui serait en mesure de répondre à cela directement, si vous lui permettez de se joindre à nous. Est-il possible de faire cela? Marcus Pistor est directeur principal. Il travaille avec bon nombre d'entre vous, il me semble, pour le Comité. Il peut vous expliquer plus précisément pourquoi nous ne le faisons pas.

• (1215)

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Avons-nous le consentement unanime pour cela?

Des députés: Oui.

M. Marcus Pistor (directeur principal, Division de l'économie, des ressources et des affaires internationales): Merci.

Il s'agit en partie d'une question de délais. Les demandes d'accès à l'information prennent beaucoup de temps.

Lorsque nous recevons des demandes, nous y répondons généralement dans un délai allant de quelques jours à une semaine environ. De plus, nous ne soumettons pas de demandes au nom de nos clients sur un point en particulier. Nous expliquons cela à la clientèle et aux parlementaires et leur demandons de soumettre ces demandes directement. Il s'agit d'une pratique établie depuis longtemps, il me semble.

M. Borys Wrzesnewskyj: Il s'agit de renseignements qui sont considérés comme étant accessibles au public; c'est juste qu'il y a plusieurs étapes.

Vous avez mentionné le délai, et c'est quelque chose qui frustre souvent les députés. Vous faites des demandes de toutes sortes pour des renseignements dans le cadre de vos recherches. Y a-t-il une raison en particulier pour que vous ne puissiez pas le faire? Je tente de comprendre la raison. Y a-t-il eu une consigne voulant que la Bibliothèque du Parlement ne puisse pas faire de demandes d'accès à l'information, ou s'agit-il simplement d'une politique interne que vous suivez et qui pourrait peut-être être passée en revue?

M. Marcus Pistor: Nous communiquons avec les ministères, les organismes, les entreprises du secteur privé et d'autres organisations pour obtenir des renseignements lorsqu'il y a lieu de le faire dans le cadre d'une demande de recherche. Nous avons recours au personnel de liaison avec le Parlement et nous nous occupons de cette demande de façon confidentielle. Si un parlementaire a une question par rapport à un thème politique en particulier, nous voulons faire des recherches approfondies. Nous obtenons bon lot de renseignements de la part de sources gouvernementales à cet égard sans emprunter la voie officielle de l'accès à l'information, mais lorsqu'on nous dit qu'il est impossible d'obtenir ces renseignements sans passer par cette voie, nous ne le faisons pas. Nous consultons le parlementaire.

Je vais devoir vérifier ce qui a été fait par le passé à ce sujet afin de répondre pleinement à votre question. Peut-être pourrions-nous vérifier cela et fournir la réponse au Comité plus tard, si cela vous convient.

M. Borys Wrzesnewskyj: Merci.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Monsieur Eglinski, vous avez la parole.

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Je vais céder mon temps de parole à M. Sorenson, puisque mon collègue de l'autre côté a posé la question que j'allais poser.

L'hon. Kevin Sorenson (Battle River—Crowfoot, PCC): Je vous remercie d'être ici.

Je ne suis pas un membre régulier de ce comité, mais cela fait 19 ans que j'apprécie le bon travail que fait la Bibliothèque. En tant que président d'un comité, je suis toujours reconnaissant du travail professionnel qu'effectue la Bibliothèque du Parlement.

Combien de personnes travaillent à la Bibliothèque? Quel est le nombre d'équivalents temps plein?

Je vois que le nombre d'équivalents temps plein est passé de 330 à 365 pour l'année 2017-2018. S'agit-il du chiffre actuel?

Mme Heather Lank: Le chiffre actuel pour cette année, qui n'inclut pas les guides, lesquels ne sont jamais pris en compte pour cela, serait de 363 équivalents temps plein.

L'hon. Kevin Sorenson: D'accord. Pour l'année 2017-2018, vous aviez, selon ces chiffres, un budget de 48 millions de dollars environ. Cependant, 2,674 millions de dollars n'ont pas été utilisés. Est-ce exact?

Mme Heather Lank: Oui. Je peux vous donner les chiffres du budget si vous le souhaitez, et je peux vérifier cela. Toutefois, oui, il y a un montant d'argent qui n'a pas été utilisé. C'est absolument vrai.

L'hon. Kevin Sorenson: Vous aviez donc plus de deux millions et demi de dollars non utilisés, cependant, vous avez reçu 1,3 million de dollars de plus dans le nouveau budget.

Pourquoi avez-vous reçu de l'argent supplémentaire si vous n'aviez pas utilisé tout l'argent du budget précédent?

Mme Heather Lank: Peut-être vous souvenez-vous qu'il y avait eu une augmentation importante du budget de la Bibliothèque afin de renforcer à la fois notre capacité tant pour faire de la recherche que pour bâtir et entretenir la collection. Comme je l'imagine, vous êtes en mesure de comprendre qu'il faut un certain temps pour accélérer les choses à la suite d'une augmentation importante. L'argent — l'augmentation importante du budget que vous avez mentionnée —, nous a été accordé pour que nous puissions procéder au processus d'embauche afin de sélectionner les bonnes personnes pour les bons postes. Il nous a simplement fallu du temps pour le faire et mettre en place les entités et les compétences qui étaient nécessaires pour vous soutenir.

Le montant inutilisé, si vous préférez, l'a été en raison du temps qu'il a fallu pour réagir à l'augmentation du budget, et nous savions que nous allions continuer à bâtir la capacité au cours de l'année suivante pour vous soutenir vous, les comités et les associations.

• (1220)

L'hon. Kevin Sorenson: Est-ce donc le genre de chose qui...

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Pardon, monsieur Sorenson. Madame Quach, vous avez la parole.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Salaberry—Suroît, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie aussi les responsables de la Bibliothèque.

J'ai quelques questions à leur poser.

Madame Lank, vous disiez que la rétroaction des gens n'était pas toujours consignée. Prévoyez-vous mettre en place une amélioration du processus de consignation et de suivi des commentaires et des rétroactions? Si oui, qu'est-ce qui sera mis en place et quand cela se fera-t-il?

Mme Heather Lank: Merci beaucoup de votre question.

En ce moment, la façon dont la rétroaction est saisie ne nous permet pas de l'analyser facilement. Il n'y a pas nécessairement de suivi plus global. Par exemple, si vous nous donnez une rétroaction, que ce soit pour nous dire que vous êtes très satisfaits ou encore pour nous signaler un problème, nous communiquons avec vous afin de connaître la nature du problème et de trouver des solutions.

Toutefois, nous ne faisons pas nécessairement d'analyse pour vérifier s'il y a, dans l'ensemble de la rétroaction reçue, davantage de difficultés concernant telle publication ou moins de satisfaction à l'égard d'un élément particulier. Les liens ne sont pas faits.

Quand je parlais de la mise au point d'une stratégie institutionnelle pendant l'année à venir, cela visait la mise en place de façons de saisir les renseignements qui nous permettraient de travailler de façon plus stratégique, au lieu de nous limiter à notre relation avec un parlementaire ou un membre du personnel. Cela deviendra plus global.

Nous prévoyons constituer un groupe de travail de la Bibliothèque réunissant des employés de chaque service pour examiner ce que nous avons en place à l'heure actuelle et pour trouver des façons de mieux saisir et d'utiliser la rétroaction, tout en respectant la confidentialité lorsque les circonstances l'exigent. Toutefois, nous voulons quand même appliquer les principes.

C'est l'un de mes objectifs, cette année, et c'est certain que nous allons vous revenir dans les mois à venir — je l'espère — pour vous dire ce que nous avons mis en place. Nous aurons vraiment passé du temps à évaluer où nous en sommes maintenant et nous serons alors prêts à faire progresser les choses.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Mettrez-vous en place une sorte de système ou y aura-t-il une personne responsable du suivi de la rétroaction?

Mme Heather Lank: C'est exactement ce que nous examinons. Nous analysons les options qui s'offrent à nous et nous déterminons la ou les meilleures façons de procéder.

Mme Anne Minh-Thu Quach: D'accord.

Vous n'avez peut-être pas encore déterminé cela, mais une personne supplémentaire sera-t-elle engagée? Confiez-vous plutôt ce travail à des gens de chaque équipe?

Mme Heather Lank: Nous ne le savons pas encore. Cela pourrait se faire à l'intérieur des limites de nos ressources actuelles, mais il est aussi possible que nous devions aller chercher d'autres ressources. C'est encore à déterminer.

Mme Anne Minh-Thu Quach: En ce qui a trait au programme des ambassadeurs, je fais partie de la cohorte de 2011 et je ne me souviens pas d'avoir vu cela. C'est quelque chose d'intéressant, mais je ne me souviens pas d'avoir été contactée par un ambassadeur. Peut-être que ma mémoire fait défaut.

Combien de députés ont eu recours aux services de ces ambassadeurs en 2011? Quand ce programme est-il tombé en perte de vitesse? Était-ce après 2012?

Mme Heather Lank: Je ne connais pas le nombre exact, mais je pourrais vous revenir là-dessus et vous fournir l'information.

En fait, on me dit que 180 députés ont rencontré des ambassadeurs en 2015. Pour 2011, je ne le sais pas, mais nous pourrions vous faire parvenir les données.

Votre point est extrêmement important. D'abord, il se peut que vous ayez oublié, mais il se peut aussi que nous n'ayons pas fait les contacts nécessaires. Ce qui me préoccupe, c'est qu'au début d'une nouvelle législature, les parlementaires ont souvent tellement de choses à faire et il y a tant de demandes d'information qu'il nous faut bien choisir le moment d'établir le contact avec eux. Autrement, cela peut être simplement peine perdue. C'est donc une chose que nous voulons examiner de près.

C'est aussi pourquoi nous voulons faire une visite de suivi, parce qu'au début, les parlementaires ne savent pas toujours quelles questions poser. Pour les nouveaux parlementaires, il est difficile de savoir quels sont les besoins. Par contre, le fait de les rencontrer après trois ou quatre mois d'activités, alors qu'ils ont acquis un peu plus d'expérience, pourrait être plus profitable. C'est à ce moment-là que nous pourrions leur demander de quelle façon nous pouvons les aider. Nous examinons cette possibilité, et nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos conseils.

Mme Anne Minh-Thu Quach: Vous avez parlé d'embaucher du personnel pour assurer les fonctions d'ambassadeur. S'agirait-il de personnel à temps plein? Avez-vous évalué les coûts associés à cela?

Mme Heather Lank: Merci de la question.

Non, nous n'embauchons personne pour cela.

● (1225)

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Heather Lank: Ce sont des employés en poste actuellement qui se portent volontaires pour faire ce travail en plus de leurs tâches habituelles. Il n'y a donc pas de nouvelles ressources allouées aux activités d'ambassadeur.

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Monsieur Van Kesteren, vous avez la parole.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici encore aujourd'hui. Je suis heureux de vous voir et je tiens à vous féliciter. Vous facilitez certainement la vie des députés et je pense que vous vous surpassez. Vous pensez à des choses auxquelles je n'aurais certainement pas pensé. Vous avez fait face à un gros déménagement, et nous vous avons visitée à la nouvelle Bibliothèque. Avez-vous remarqué une réduction — je vois un hochement de tête — des visites? De plus, y a-t-il une petite hausse de la fréquentation dans les installations de l'édifice Wellington?

Mme Heather Lank: Empiriquement, je dirais qu'il y a probablement eu une baisse de la fréquentation, surtout dans la succursale de l'édifice de l'Ouest, qui est un peu difficile à trouver. Il ne s'agit pas d'un endroit devant lequel vous passez nécessairement. Nous devons entrer en communication avec vous et vous dire où nous sommes, ce que nous avons à offrir et comment vous pouvez nous trouver. Je sais, pour m'être entretenue avec les bibliothécaires de cette succursale, qu'il n'y a pas un fort achalandage.

Je ne sais pas combien d'entre vous ont eu la chance de voir la succursale dans l'édifice du Sénat du Canada. Elle se trouve juste à côté de la cafétéria. Il s'agit d'un espace achalandé. D'un côté, il y a l'endroit où les gens prennent leur repas et, de l'autre côté, il y a la succursale de la Bibliothèque; il est difficile d'évaluer la circulation — combien de personnes sont venues à la succursale et combien de personnes sont passées pour aller se chercher un café. J'estime que l'endroit se prête, de par son emplacement physique, à une forte circulation, mais nous devons tout de même faire connaître nos succursales, et les raisons pour lesquelles il vaut la peine d'y passer. Pourquoi est-ce important?

Un des principaux éléments dont il faut se rappeler, c'est que nous avons en tout temps deux bibliothécaires parmi le personnel de ces succursales. Vous pouvez leur poser des questions et les consulter. Il y a des iPads que vous pouvez emprunter ainsi que des documents.

Nous élaborons et mettons en place une stratégie active de communication. Certains d'entre vous savent peut-être que nous tenons une journée portes ouvertes la semaine prochaine. Il y aura à cette occasion des expositions spéciales dans chaque succursale afin d'attirer les gens, puisque nous n'avons pas la circulation dont nous avons besoin.

Je vais aborder les questions des rapports et du suivi. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de statistiques fiables sur le nombre de personnes qui fréquentent nos succursales. Il s'agit selon moi d'un point sur lequel nous devrions nous pencher. Votre commentaire sur le 180, rue Wellington, monsieur Van Kesteren, est très intéressant. Il s'agit d'un espace spectaculaire qui mérite d'être énormément fréquenté. Encore une fois, comme les gens ne savent pas nécessairement qu'il est là, il n'est pas fréquenté autant que nous le souhaiterions.

Je suis déterminée à augmenter la fréquentation de ce lieu et la circulation à cet endroit et à faire en sorte que vous et votre personnel souhaitiez le fréquenter. La Colline est un endroit très achalandé. Parfois, vous avez simplement besoin d'un endroit où vous pouvez aller afin d'avoir un peu de répit pour réfléchir. Je sais qu'il est difficile de trouver du temps dans nos vies. Je vous encourage à fréquenter toutes nos succursales à cet égard. Nous travaillons au bon fonctionnement de ces espaces pour vous.

M. Dave Van Kesteren: Je peux dire à quel point votre succursale de Wellington est spectaculaire. Elle se trouve à deux pas de mon bureau.

Je crois que vous y avez fait allusion, mais si nous devons nous pencher sur le taux de fréquentation de vos installations et de recours à vos services par les membres au fil du temps, est-il à la hausse ou à la baisse?

Mme Heather Lank: Catherine, souhaitez-vous faire un commentaire à ce sujet?

Mme Catherine MacLeod: Le taux de fréquentation est à la hausse de façon importante depuis les élections. Pendant la présente législature, il y a eu une demande beaucoup plus forte pour nos produits et services. Nous avons eu la chance de faire une analyse de rentabilisation pour justifier une augmentation afin de répondre à cette demande, en nous concentrant sur vos priorités, comme l'analyse comparative et les éléments visuels. Le service que nous offrons en matière de référence dans les succursales est tout aussi important.

Nous avons tiré parti des nouvelles succursales afin de mettre à jour et de moderniser notre approche, en vue d'être plus conformes avec les bibliothèques de l'avenir. Vous pourrez avoir un service plus personnel et personnalisé dans les succursales. Vous aurez accès à

des places assises qui seront plus modernes et décontractées. Il y aura des pièces pour le travail en collaboration ainsi que des murs des médias afin que vous puissiez suivre ce qui se passe dans les chambres et ailleurs, ainsi que dans les médias. Ça a été pour nous une merveilleuse occasion de moderniser les services que nous offrons au Parlement.

Comme l'a expliqué la bibliothécaire parlementaire, nous sommes en train de faire de la promotion. Nous suscitons l'enthousiasme par rapport aux nouvelles succursales qui sont plus près de vous, de façon générale. Nous avons hâte cette année d'entendre de quelle façon nous pouvons peaufiner et perfectionner ce que nous faisons, pour nous améliorer encore plus.

• (1230)

M. Dave Van Kesteren: Pour conclure, y a-t-il quelque chose que nous pourrions faire en tant que comité qui vous aiderait à atteindre ces objectifs, afin que plus de gens réalisent l'excellent travail que vous avez à nous offrir?

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Mme Heather Lank: Tout d'abord, je vous encourage fortement à visiter nos cinq succursales la semaine prochaine, pour que vous sachiez exactement les endroits où nous nous trouvons. Si vous n'avez pas le temps, demandez à votre personnel d'y aller. Si vous ou votre personnel voyez quelque chose qui devrait être porté à l'attention de la Bibliothèque, quelque chose que nous pourrions améliorer, quelque chose que vous avez vraiment aimé ou qui devrait faire l'objet d'un suivi, nous vous prions de nous en faire part. Nous tenons à vous; vous êtes ceux qui utilisent nos services. Nous sommes là pour vous, et nous devons savoir si nous répondons à vos besoins et à ceux de votre personnel. Je vous invite à en profiter.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Merci.

Madame Dzerowicz, vous avez la parole.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci.

Je vous remercie de votre témoignage, de votre présence ici aujourd'hui, ainsi que de tout l'important travail que vous effectuez.

J'ai quelques commentaires, et je poserai ensuite quelques questions; vous avez demandé de la rétroaction, j'aimerais donc en formuler.

Je suis probablement l'une des personnes qui ont complètement oublié que la Bibliothèque du Parlement existe. Je ne suis pas fier de dire cela, parce que mon premier emploi a été de travailler dans une bibliothèque pendant quatre ans, j'ai donc de très bons souvenirs des bibliothèques.

Vous avez mentionné qu'un ambassadeur serait jumelé à un député. J'estime que ce point est important. En toute honnêteté, je crois que le numéro de cette personne devrait se trouver dans la numérotation rapide de notre téléphone — Bibliothèque du Parlement, le nom de votre ambassadrice est Yvonne —, et nous l'aurions avec nous pendant tout notre mandat. J'estime que de pouvoir compter sur cette personne me serait très utile, de cette façon, s'il y a un changement de personnel au bureau, je sais que cette ressource est là.

Je suis d'accord avec vous pour ce qui est des contacts réguliers avec les bureaux des députés, parce qu'il y a toujours des changements parmi le personnel. Même s'il s'agit de faire une vérification deux fois par année, au début de l'année, au retour en septembre ou peu importe, je pense qu'il s'agit d'une bonne idée.

Je suis également d'accord avec le fait qu'il devrait y avoir une rétroaction automatique chaque fois qu'il y a un rapport de recherche — quelque chose qui surgit. Je dirais que cela serait envoyé directement au député ainsi qu'à tout membre du personnel qui en fait la demande. Je crois que vous obtiendriez de la rétroaction qui porterait sur différents aspects.

Il me semble que vous avez mentionné que vous teniez des colloques. Offrez-vous des cours de quelque sorte? Pour une raison quelconque, je pensais que certains membres de mon personnel avaient participé à quelque chose à la Bibliothèque du Parlement. Tenez-vous seulement des colloques sur ce que la Bibliothèque offre, ou en offrez-vous sur d'autres sujets?

Mme Catherine MacLeod: Nous avons un programme de colloque. Nous tenons des séances d'information sur l'utilisation de la Bibliothèque et de certains des services, mais nous abordons également bien souvent des enjeux d'intérêt du point de vue de la politique publique, qui vont des droits d'auteur à la santé mentale. Nous faisons venir des experts, et il y a habituellement une discussion animée qui dure environ deux heures.

Nous sommes très ouverts à tous les sujets qui pourraient vous intéresser, vous ou votre personnel.

Mme Julie Dzerowicz: D'accord.

J'ai une question générale qui porte sur l'accès à certains types de renseignements. Est-ce que la Bibliothèque a accès à tous les projets de loi qui ont été adoptés il y a 10 ou 20 ans, ainsi qu'à toutes les discussions connexes qui ont été tenues à la Chambre des communes?

D'accord.

Quel type de rétroaction recevez-vous actuellement, et quel type pensez-vous avoir besoin?

• (1235)

Mme Heather Lank: Il serait possible de retourner à la liste, mais je pense que la plupart de la rétroaction que nous recevons porte sur le soutien au Comité. C'est pour cet aspect que nous savons le mieux quelle est la qualité de nos services et quels sont vos besoins, en partie parce que le contact se fait en personne de façon fréquente et que nous avons effectué un suivi auprès de la direction également. Nous avons une bonne compréhension de vos besoins dans ce domaine, et nous savons si vous êtes satisfaits ou non.

L'aspect à améliorer, à mon avis, c'est la recherche qui est faite et les demandes de référence, pour lesquelles la rétroaction est plutôt ponctuelle. Nous n'avons mis à jour aucun de nos outils depuis un bon moment. La rétroaction n'est pas recueillie d'une façon qui nous est très utile, et nous devons améliorer cet aspect, avec lequel nous ne sommes pas très doués.

Pour ce qui est de savoir si la collection est ce que vous cherchez, vous travaillez souvent de façon indirecte avec la collection parce que nous soutenons votre personnel ou les comités, et cela se rend jusqu'à vous. Cependant, il pourrait y avoir des lacunes dont nous ignorons l'existence.

Nous avons tenté de cerner des secteurs qui pourraient être améliorés, et ceux-ci en font partie. À cet égard, nous allons présenter une stratégie globale au courant de l'année. Je crois que, pour la prochaine législature, vous pourrez constater ce que vous avez mentionné, quelque chose qui vous permettra, lorsque vous ferez une demande de recherche ou de référence, de préciser si vous êtes satisfaits ou non.

Nous sommes conscients que vous n'avez pas beaucoup de temps et que vous n'allez pas vouloir remplir un questionnaire chaque fois que vous nous demanderez d'effectuer quelque chose ou que nous vous donnerons quelque chose. Une des questions que nous voulons vous poser est la suivante: de quelle façon pourrions-nous recueillir efficacement votre rétroaction? Nous aurons de nouveaux outils en place lorsque vous serez de retour après les prochaines élections.

Mme Julie Dzerowicz: Merci.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Monsieur Iacono, vous avez la parole.

[Français]

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie aussi les témoins d'être parmi nous cet après-midi.

Pardonnez-moi mon retard, j'étais à un autre comité.

J'ai entendu qu'il y avait eu beaucoup de progrès. Effectivement, lorsqu'il y a un déménagement, c'est normal qu'il y ait toujours des obstacles. Je peux bien dire que vous vous en êtes bien sortis. Nous sommes ici et tout se déroule sans heurt.

Comme ma collègue, j'adore les bibliothèques. J'ai même rencontré mon épouse dans une bibliothèque. C'est le milieu le plus tranquille et le plus reposant qui soit. Je n'ai malheureusement pas beaucoup l'occasion de visiter des bibliothèques ou d'aller m'y asseoir, parce que notre travail nous amène toujours à courir à gauche et à droite.

J'ai entendu dire qu'il y aura beaucoup de changements dès notre retour. Que recherchez-vous exactement et quelles sont les données particulières que vous voulez recueillir? Que cherchez-vous à améliorer? Vous avez mentionné qu'il y avait des défis, mais quels sont-ils? S'agit-il de permettre aux députés ainsi qu'au personnel de leur bureau d'approfondir leurs connaissances relativement aux services offerts par la Bibliothèque?

À cet égard, je peux faire une petite suggestion. Dans chaque édifice gouvernemental, il y a un centre SourcePlus. Deux ou trois personnes y travaillent, parfois une seule. J'ai énormément utilisé les services offerts dans ces centres, et ses employés nous aident à régler toutes sortes de problèmes. Je pense que vous pourriez profiter de ces emplacements pour vous rapprocher des députés et du personnel de leur bureau. Quelqu'un de la Bibliothèque pourrait y présenter les services que vous offrez et faire mieux comprendre ce en quoi ils consistent exactement.

Je sais que vous faites certaines choses, et je ne dis pas que vous n'en faites pas assez — vous en faites probablement déjà beaucoup. Pour ma part, je dis souvent à de nouveaux employés d'aller faire une visite chez vous. J'estime que ce genre de rapprochement serait souhaitable, car cela vous permettrait non seulement de susciter l'intérêt des députés ainsi que celui des employés de leur bureau, mais aussi de vous renseigner au sujet des besoins des uns et des autres.

Cela peut sembler bien banal, mais vous pourriez, par exemple, mettre en place une activité — qui deviendrait un genre de pratique exemplaire — sur la façon d'utiliser le logiciel Excel.

• (1240)

Nous pourrions avoir besoin de conseils pour faire des tableaux dans Excel, et vous connaissez probablement mieux que nous ces manipulations informatiques. En offrant ce type de service, vous attirez les gens chez vous et ils apprennent en même temps d'autres choses.

Cela vous permettrait aussi d'établir un contact plus étendu avec les employés qui travaillent dans les bureaux des députés. Quand des membres du personnel de notre circonscription viennent sur la Colline, ils pourraient assister à un cours sur les pratiques exemplaires relativement aux nouveautés offertes à la Bibliothèque.

Mme Heather Lank: Merci beaucoup pour vos commentaires.

Le point que vous faites porter sur l'importance de la communication proactive de la part de la Bibliothèque. Je crois qu'il y a eu des périodes où nous étions plus réticents à assurer une certaine visibilité. À mon avis, c'est extrêmement important que la Bibliothèque soit visible et que les députés et les sénateurs sachent où nous sommes et qu'ils connaissent les services que nous offrons. C'est aussi important de garder cette relation personnalisée entre la Bibliothèque et vos bureaux afin que nous puissions mieux vous servir.

Je sais qu'il y a des députés siégeant à des comités qui ne savent pas, par exemple, que les analystes installés au bout de la table sont ceux qui ont rédigé les documents qu'ils lisent et utilisent en comité. Le lien ne se fait pas toujours. C'est ma responsabilité de m'assurer que vous êtes bien conscients de l'existence de nos services et de notre personnel, et du fait que nous sommes là pour vous servir.

Il nous faut vraiment trouver les meilleures façons de communiquer avec vous et votre personnel pour pouvoir vous aider et être à la hauteur de vos attentes. Nous allons prendre en compte toutes vos idées et vos suggestions pour bâtir ces relations extrêmement importantes.

M. Angelo Iacono: Est-ce que les nouveaux ...

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Malheureusement, votre temps est écoulé.

[Français]

M. Angelo Iacono: D'accord.

Merci.

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Nous allons suspendre la séance un moment, le temps que le prochain groupe de témoins s'installe.

• (1240) _____ (Pause) _____

• (1245)

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Bienvenue. Nous poursuivons la septième séance du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement. La deuxième partie portera sur le Budget principal des dépenses 2019-2020: crédit 1 sous la rubrique Bibliothèque du Parlement. J'aimerais aussi souligner l'arrivée des collègues de Mme Lank, Mme Sonia Bebbington, Mme JoAnne St-Gelais et Mme Manon Robert.

Vous avez la parole, madame Lank.

Mme Heather Lank: Merci beaucoup.

Avant d'aborder le Budget principal des dépenses de cette année, j'aimerais souligner quelques-unes des principales réalisations de la Bibliothèque en 2019-2020, car elles fournissent le contexte du budget et des priorités de cette année.

Comme vous le savez, en 2018-2019, la Bibliothèque a ouvert avec succès des succursales rénovées au 125, rue Sparks et dans l'édifice de la Confédération, ainsi que deux nouvelles succursales

dont je vous ai parlé il y a quelques minutes. Nous avons à présent cinq succursales dans la Cité parlementaire afin de vous servir.

Nous avons cessé nos activités à la bibliothèque principale et déménagé nos employés ainsi que les collections pour la durée de la fermeture de l'édifice du Centre. La plus grande partie des collections a été déménagée dans notre édifice rénové, au 45, rue Sacré-Cœur à Gatineau, et le reste a été réparti entre nos cinq succursales. Les collections restent à votre disposition. Vous pouvez y accéder aux collections en faisant une demande de livraison à votre bureau, en visitant nos succursales et, s'il y a lieu, en demandant une livraison numérique.

Nous avons aussi, dans notre édifice de Gatineau, effectué une mise à niveau importante de la salle des livres rares, augmenté la capacité des étagères et amélioré les espaces de travail afin que les collections puissent être gérées et entretenues pendant la fermeture. Nous avons mis en œuvre un nouveau modèle de service, dont Mme MacLeod a parlé il y a quelques minutes, qui préconise les échanges en personne et des espaces de travail coopératifs et prévoit l'accès à des murs électroniques et aux technologies de pointe.

[Français]

La fermeture de l'édifice du Centre a eu une incidence importante sur les services aux visiteurs. Les visites guidées ont été offertes dans l'édifice du Centre jusqu'au 25 janvier et, une semaine plus tard, de nouvelles visites guidées ont commencé dans l'édifice du Sénat et l'édifice de l'Ouest. Les visiteurs ont pu utiliser le nouveau système de billetterie électronique qui a été lancé avec succès à l'automne 2018. La Bibliothèque a entrepris une vaste campagne de promotion pour renseigner le public sur ces nouvelles visites. Une nouvelle boutique modernisée comprenant une gamme de produits élargie a aussi ouvert ses portes dans le nouveau centre d'accueil des visiteurs.

L'année dernière, la Bibliothèque a considérablement accru l'accès aux ressources numériques, y compris les publications parlementaires historiques, les bases de données de recherche de haut calibre et les ensembles de données statistiques. Nous avons aussi élargi notre capacité de visualisation des produits de recherche et de référence.

[Traduction]

Nous avons continué de renforcer notre soutien à la recherche pour les parlementaires en augmentant notre capacité de fournir des analyses et des produits de pointe. Nous fournissons des analyses comparatives entre les sexes+, des infographies détaillées ainsi qu'un soutien accru pour vos activités à l'étranger.

La Bibliothèque progresse bien dans son projet novateur mené en collaboration avec l'Office national du film, qui consiste à donner un accès virtuel à l'édifice du Centre tout au long des travaux de restauration. Le développement technique de l'environnement de réalité virtuelle est terminé, et la réalité virtuelle, la RV, les expériences 2D en ligne et le Programme national de salle de classe itinérante devraient être lancés cet automne.

Si le Comité le permet, je voudrais lui remettre un document de mise à jour sur le projet. J'espère que vous le trouverez intéressant.

L'une des importantes réalisations de la dernière année est sans conteste la plus grande présence de la Bibliothèque sur le site Web du Parlement du Canada, notamment grâce à un nouveau contenu plus convivial, en particulier pour les appareils mobiles.

C'était là quelques-uns des faits marquants de l'année dernière.

•(1250)

[Français]

Chaque année, la Bibliothèque fournit aux présidents un compte rendu des réalisations de la Bibliothèque par rapport aux priorités stratégiques établies par les présidents, en consultation avec le ou la bibliothécaire parlementaire. Bien que la loi ne l'oblige pas à rédiger un rapport annuel, la Bibliothèque a depuis longtemps publié de tels rapports. Nous croyons qu'il est important d'être transparent, de rendre compte de l'utilisation de nos ressources et de faire état de nos résultats.

Depuis deux ans, la Bibliothèque produit d'abord son rapport annuel en format numérique. Un format imprimé est également disponible. Des parlementaires nous ont dit que nos rapports annuels sont bien conçus, que leur présentation est accessible et que le contenu est clair. Plus tôt cette année, le rapport annuel de 2017-2018 a été communiqué aux membres de ce comité. Nous avons reçu des commentaires très positifs et, s'il y en a d'autres qui ont des commentaires à faire, ils sont tout à fait bienvenus, car nous commençons à travailler à l'élaboration du rapport annuel de 2018-2019.

Nous sommes déterminés à produire un document qui vous intéresse et qui répond à vos besoins.

[Traduction]

La Bibliothèque est en train de peaufiner ses priorités pour 2019-2020. Nous les avons très récemment soumises à l'approbation des Présidents, alors elles sont sujettes à changement, mais je me fais un plaisir de vous donner un aperçu de certaines de nos priorités principales cette année.

Comme vous le savez, nous voulons donc améliorer le rayonnement auprès des parlementaires et du personnel; assurer l'efficacité opérationnelle des nouvelles succursales et des succursales rénovées; améliorer les programmes d'éducation du public afin de maximiser l'expérience des visiteurs; répondre aux demandes de la 43^e législature, y compris par l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'orientation de la Bibliothèque dont j'ai déjà parlé; améliorer les communications internes et externes; répondre aux nouvelles exigences des modifications législatives adoptées par le Parlement qui s'appliquent à la Bibliothèque; promouvoir un milieu de travail respectueux axé sur la santé mentale, les valeurs et l'éthique; et, finalement, promouvoir la diversité et l'accessibilité à la Bibliothèque.

[Français]

Bien sûr, ces priorités doivent être mises en œuvre dans le contexte de nos activités quotidiennes. Je ne vais pas répéter notre mandat; je crois que vous le connaissez bien déjà.

[Traduction]

Bien sûr, si vous avez des questions à propos de notre travail, vous pouvez nous les poser quand bon vous semble, aujourd'hui ou un autre jour. Nous répondrons avec plaisir.

Pour réaliser ses activités quotidiennes et ses priorités en 2019-2020, la Bibliothèque a demandé un financement de 49 952 016 \$ au titre du Budget principal des dépenses. Environ 34 millions de dollars sont consacrés aux salaires, 5 millions de dollars, au Régime d'avantages sociaux des employés, et 10 millions de dollars, aux biens et services.

Il s'agit d'une augmentation de 1 886 011 \$ ou de 3,9 % par rapport au financement accordé dans le Budget principal des dépenses de 2018-2019. Les raisons de l'augmentation du Budget

principal des dépenses sont regroupées en quatre grandes catégories, à savoir le financement permanent de programmes, le financement ponctuel de programmes, les augmentations économiques et l'augmentation du taux du régime législatif d'avantages sociaux des employés. Je vais vous expliquer les raisons l'une après l'autre.

[Français]

Pour assurer un excellent service aux parlementaires et aux Canadiens, la Bibliothèque a cerné plusieurs secteurs où une augmentation continue du financement de programme est nécessaire pour couvrir les coûts de fonctionnement supplémentaires. La Bibliothèque demande un montant de 1 306 860 \$ pour alléger les pressions opérationnelles découlant de la fermeture de l'édifice du Centre et de l'ouverture de nouvelles succursales.

L'augmentation du financement de programme se divise en deux montants. Le premier, un montant de 843 646 \$, permettra à la Bibliothèque d'ajouter huit autres ressources de première ligne destinées aux sénateurs et aux députés, puisque nous disposons maintenant de cinq succursales. Le deuxième montant affecté dans ce secteur est de 463 214 \$ et il vise à augmenter le nombre d'heures de travail des guides parlementaires afin d'appuyer les visites guidées à deux endroits: l'édifice du Sénat du Canada et l'édifice de l'Ouest.

•(1255)

[Traduction]

Le programme Expérience de réalité virtuelle au Parlement vise une augmentation nette de 119 105 \$ du financement ponctuel de programmes pour 2019-2020. Ce montant comprend les salaires, les fonds d'exploitation et les avantages sociaux prévus par la loi.

Une autre pression budgétaire a trait aux augmentations économiques qui ont été accordées à deux groupes en 2018-2019: la Bibliothèque a négocié des augmentations économiques avec l'une de ses unités de négociation, et le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié les augmentations économiques pour ses cadres de direction. Afin de demeurer concurrentielle, la Bibliothèque a demandé et obtenu l'approbation des Présidents pour suivre les augmentations du Conseil du Trésor. Il en résulte l'inscription d'un montant de 407 461 \$ dans le Budget principal des dépenses au titre des augmentations économiques pour les employés de la Bibliothèque du Parlement.

Enfin, le Budget principal des dépenses de la Bibliothèque comprend également une augmentation des dépenses prévues par la loi de 32 585 \$.

Ce montant est lié à l'augmentation du taux du régime législatif d'avantages sociaux des employés, une dépense non discrétionnaire prévue par la loi et qui, conformément aux taux de prestations du Conseil du Trésor, est passé de 15,2 % à 15,3 % des salaires le 1^{er} avril 2019.

L'approbation de la présentation du Budget principal des dépenses de la Bibliothèque a été donnée par le Président Furey et le Président Regan en décembre 2018. C'est cette présentation qui vous est soumise aujourd'hui. Mes collègues et moi répondrons avec plaisir à vos questions.

[Français]

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Madame Quach, vous avez la parole.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci, monsieur le président.

Merci encore une fois, madame Lank, pour ce complément d'information relativement au budget.

Ma première question porte sur votre plus récent rapport annuel. Mon attention a été attirée par la section portant sur un milieu de travail sain. Il y est écrit qu'il y a des améliorations à apporter sur les plans du respect et de la courtoisie, mais aussi sur celui de la clarté du leadership et des attentes.

Je me demande ce qui s'est passé. Pourquoi a-t-on relevé cet aspect? Y a-t-il un manque d'efficacité à cet égard? Cela affecte-t-il la santé du milieu de travail? C'est assez important. Qu'est-ce qui est prévu pour améliorer cet aspect?

Mme Heather Lank: Merci beaucoup de votre très bonne question.

Cette constatation s'inscrit dans un contexte extrêmement positif. Nous avons fait un sondage auprès de nos employés à propos de la santé de leur milieu de travail. Les résultats étaient très bons, mais notre équipe de direction veut que les choses aillent encore plus loin pour notre organisme.

Les résultats indiquent que le niveau de santé de notre milieu de travail est élevé, mais nous nous sommes dit qu'il était possible d'aller plus loin et d'améliorer certains aspects, comme nos communications internes et la façon de faire connaître la vision du leadership. C'est donc dans le contexte de cette quête d'amélioration que nous avons déterminé les éléments à perfectionner, pas parce qu'il y avait des problèmes.

Mme Anne Minh-Thu Quach: C'est parfait.

Il est aussi question d'une réduction d'un million de dollars touchant les services d'information aux parlementaires. Comment expliquez-vous cette réduction pour l'exercice de 2019-2020?

Mme Heather Lank: Je demanderais à notre directrice des finances, Mme Robert, de bien vouloir vous expliquer ce montant qui cause de la confusion.

Mme Manon Robert (directrice, Finances, Gestion du matériel et planification corporative, Bibliothèque du Parlement): Merci de votre question.

Ce million de dollars représente les achats et les ventes liés à la Boutique, laquelle est un environnement à coût neutre et pour laquelle nos budgets prévoient toujours un million de dollars. La Boutique vient de connaître une très bonne année, malgré son déménagement, et nous prévoyons terminer l'exercice de 2018-2019 avec des recettes de près d'un million de dollars.

Mme Anne Minh-Thu Quach: D'accord.

La Boutique fait-elle donc partie des services d'information?

• (1300)

Mme Manon Robert: Oui.

Comme vous le savez peut-être, notre budget est séparé en deux catégories: les services internes et les services aux parlementaires. Tout ce qui ne figure pas dans les services généraux internes de la Bibliothèque, comme les ressources humaines, les services des technologies de l'information et les finances, se retrouve dans la catégorie des programmes, y compris les services d'information.

Mme Anne Minh-Thu Quach: D'accord.

Madame Lank, vous avez mentionné la nécessité d'améliorer la visualisation des produits de recherche. Avant que vous n'arriviez, nous avons abordé toute la question de la numérisation des dossiers et des documents. Est-ce à cela que vous faites allusion? Qu'entendez-vous faire?

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Répondez rapidement, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Heather Lank: Il est en fait ici question d'améliorer notre capacité de vous livrer des infographies dans les rapports de comité. J'invite Mme MacLeod à vous fournir plus de détails sur ce projet.

Mme Catherine MacLeod: Merci.

En effet, il est question ici d'intégrer des images, des cartes et des analyses de faits dans les rapports de comité. Les parlementaires nous ont dit qu'ils voulaient y voir plus d'images.

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Merci.

Monsieur Lauzon, vous avez la parole.

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Merci beaucoup.

Je suis heureux de vous revoir, madame Lank. Si je ne me trompe pas, cela fait environ un an que nous avons approuvé votre nomination. Depuis combien de temps êtes-vous en poste? Un an?

Mme Heather Lank: Neuf mois.

M. Guy Lauzon: D'accord, neuf mois. J'espère que vous serez toujours là dans un an.

Mme Heather Lank: Je l'espère aussi.

M. Guy Lauzon: Vous y serez toute l'année.

Une chose qui a retenu mon attention est que vous demandez une augmentation de 3,9 % de votre budget total. Pouvez-vous me dire, en quelques mots, pourquoi vous avez besoin d'une augmentation de 3,9 %?

Mme Heather Lank: Absolument. Il y a deux raisons principales: premièrement — et c'est peut-être le plus évident —, il y a eu la fermeture de l'édifice du Centre et l'ouverture des nouvelles succursales. Nous avons besoin d'accroître nos capacités, puisque nous avons perdu cette succursale et que les visites ne se font plus à un seul endroit, à l'édifice du Centre. À présent, nous avons des visites dans l'édifice du Sénat et dans l'édifice de l'Ouest. Auparavant, un seul guide était en mesure de faire visiter tout l'édifice, y compris le Sénat et la Chambre des communes, mais nous avons à présent besoin de plus d'effectifs, puisque les visites se déroulent à deux endroits. C'est une très grande contrainte.

Nous avons aussi à présent plus de succursales. Pour revenir à ce que Mme MacLeod disait, nous voulons moderniser notre offre de services et préconiser les échanges en personne. Il est très important pour nous que les succursales ne soient pas désertes et que l'on n'y trouve pas que des livres. Nous voulons qu'il y ait du personnel dans ces succursales pour vous servir.

Nous avons cinq succursales, à présent, et nous devons accroître le nombre d'employés de première ligne de la Bibliothèque afin de pouvoir répondre à vos besoins. Voilà la deuxième contrainte. C'est une question de personnel de première ligne.

Pour ce qui est du reste, il y a, par exemple, le programme Expérience de réalité virtuelle. Je crois que cela nous intéresse tous énormément, mais c'est un programme extraordinairement compliqué. J'estime que nous avons travaillé très efficacement avec l'Office national du film. L'idée d'un tel projet était extraordinaire, et nous avons réussi, malgré sa complexité, à le réaliser, mais il s'est avéré un peu plus coûteux que nous ne l'avions prévu au départ. C'est pour cette raison que nous demandons 119 000 \$ de plus cette année. Nous avons besoin de cet argent pour répondre aux besoins de ce projet complexe.

Enfin, je suis certaine que vous pouvez comprendre que nous n'avons tout simplement pas la capacité d'absorber, à l'interne, les coûts liés aux augmentations économiques accordées aux employés, qu'il s'agisse d'augmentations négociées avec les unités de négociation ou des augmentations pangouvernementales pour les cadres. Les salaires augmentent toujours, petit à petit, et nous avons évidemment besoin de fonds pour les payer.

Voilà les seules contraintes dans ce contexte.

M. Guy Lauzon: Je crois que vous avez dit que vous comptez 363 équivalents temps plein.

Mme Heather Lank: Oui.

M. Guy Lauzon: Dans l'année à venir, c'est-à-dire la période visée par le budget, quel sera leur pourcentage d'augmentation de salaire?

Mme Heather Lank: J'aimerais bien pouvoir prédire l'issue des négociations, monsieur Lauzon. Les discussions se poursuivent, soit à la table de négociation, soit dans le cadre d'un processus d'arbitrage.

• (1305)

M. Guy Lauzon: Est-ce que cela était prévu dans l'augmentation de 3,9 %?

Mme Heather Lank: Non. Nous avons seulement tenu compte des chiffres connus, étant donné qu'il est tout bonnement impossible de prévoir le résultat des négociations ou la décision de l'arbitre. Nous ne voulons pas prévoir un certain montant dans le Budget principal des dépenses alors que nous ne savons pas comment va se terminer...

M. Guy Lauzon: Donc, une fois que le contrat sera signé, vous allez devoir revenir chercher plus d'argent.

Mme Heather Lank: Je ne peux pas vous promettre le contraire, mais je devrais mentionner que nous avons été en mesure, l'année dernière, d'absorber certaines augmentations à l'interne. Nous serons de retour si cela est nécessaire, mais nous allons devoir attendre de voir les chiffres. Je ne peux vraiment pas vous dire ce qui va arriver à long terme.

M. Guy Lauzon: Dans mon ancienne vie, j'occupais un poste de gestion dans la fonction publique. Par curiosité, quel est votre taux d'absences pour des raisons de maladie?

Mme Heather Lank: Je n'ai pas en tête le nombre ou la moyenne des jours de congés de maladie. Quel genre d'information voulez-vous, monsieur Lauzon?

M. Guy Lauzon: Je me rappelle d'un bureau où le taux d'absences pour des raisons de maladie était de 14 %. Quand j'ai voulu demander plus d'argent à mes supérieurs, on m'a répondu: « Eh bien, peut-être que vous devriez faire quelque chose à propos du taux d'absentéisme. » J'ai donc tout bonnement dit aux employés que leurs collègues devraient prendre le relais quand ils s'absenteraient.

Comme par magie, le taux d'absentéisme pour raison de maladie est tombé à 6 %.

Pour en revenir à l'économie, n'y aurait-il pas une façon de trouver 3,9 %, vu la taille du budget? Ce n'est pas un montant astronomique... Y avez-vous songé?

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Malheureusement, monsieur Lauzon...

Mme Heather Lank: Oui, bien sûr. Nous y avons beaucoup réfléchi. À dire vrai, quand j'ai été nommée à ce poste, j'ai dit très clairement à mon équipe de gestion que n'importe quelle demande d'augmentation de notre budget devait s'appuyer sur une solide analyse de rentabilité. Nous vérifions toujours d'abord si nous avons les capacités à l'interne.

Nous ne demandons pas plus que ce que nous jugeons nécessaire pour ne pas avoir à réduire les services. Essentiellement, c'est le choix auquel nous sommes confrontés. Nous avons besoin de ces ressources pour qu'il y ait des bibliothécaires dans ces succursales, pour vous offrir les services dont nous avons parlé ce matin.

Si nous avons à réduire...

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Je suis désolé de vous interrompre, madame Lank...

Mme Heather Lank: Nous ne voulons pas sabrer dans les services, et nous n'avons pas d'autre choix. À propos des congés de maladie...

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Peut-être que vous pourrez continuer en répondant à une autre question.

Mme Heather Lank: Puis-je faire un commentaire sur les congés de maladie...

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Oui.

Mme Heather Lank: ... car je crois que c'est très important. Selon mon expérience...

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Soyez brève, s'il vous plaît.

Mme Heather Lank: ... sur la Colline, notre plus grand problème concerne le présentéisme plutôt que l'absentéisme pour des raisons de maladie. Je ne peux vous dire à quel point les employés de la Bibliothèque sont dévoués au service à la clientèle, même quand ils ne sont pas en forme. Parfois, il faut leur dire de rentrer à la maison, parce qu'ils veulent être là pour vous.

Même si je n'ai pas les chiffres, et je me ferai un plaisir de vous les communiquer plus tard, je crois que le degré de dévouement des employés de la Bibliothèque est extraordinaire, et je suis très fière de voir qu'ils se mettent à votre service en tout temps.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Merci, madame Lank. Nous sommes très reconnaissants de vos services et des personnes qui nous offrent des services à la Bibliothèque.

Monsieur Iacono, vous avez la parole durant cinq minutes.

[Français]

M. Angelo Iacono: Merci, monsieur le président.

En 2017-2018, les services de recherche et d'analyse et les Services de soutien des affaires ont connu des dépenses moins élevées que prévu. Qu'est-ce qui explique que les dépenses réelles de ces deux services étaient moindres?

Mme Heather Lank: Vous avez manqué la question précédente. Je crois que vous allez vous rappeler, monsieur Iacono, qu'il y a eu une augmentation substantielle du budget de la Bibliothèque, soit d'un montant de 5 millions de dollars. De cette augmentation, 4 millions de dollars étaient destinés aux services de recherche et 1 million, aux collections.

Le changement prend du temps, car il faut mettre en place les réseaux nécessaires. Même si nous avions davantage d'argent à investir dans la recherche, nous n'avons pas encore réussi à lancer les processus de dotation et à embaucher les gens afin de vous servir. Il nous fallait du temps. Il s'agit donc simplement d'un décalage entre le budget et les processus de dotation.

• (1310)

M. Angelo Iacono: D'accord.

Vous avez dit que vous deviez désormais servir deux espaces distincts, alors qu'auparavant tout était sous le même toit. Je sais qu'il existe une boutique pour la Chambre des communes. En existe-t-il une pour le Sénat?

Mme Heather Lank: Merci de votre question, monsieur Iacono.

Malheureusement, il n'y en a pas. Cette question a soulevé beaucoup de discussions, mais l'espace disponible dans le nouvel édifice du Sénat est très limité et nous n'avons pas réussi à y trouver un endroit où installer une boutique.

M. Angelo Iacono: Mes prochaines questions vont porter sur le rendement actuel de la Boutique par rapport à ce qui se passait auparavant.

Les ventes de produits ont-elles augmenté? Avez-vous constaté une différence?

Mme Heather Lank: Merci de votre question, monsieur Iacono.

Nous sommes encore en transition. Le fait que nous n'ayons pas encore connu de saison touristique estivale dans les édifices de l'Ouest et du Sénat explique la baisse marquée du nombre de touristes depuis le déménagement.

Les ventes ont donc un peu diminué, mais nous espérons maintenant une augmentation de ces chiffres avec l'été qui arrive. Il faut cependant travailler sur les communications et la mise en marché. De plus, les gens ne sont pas encore habitués au nouvel édifice et se demandent où se trouve la Boutique et ce qu'ils peuvent y acheter. Nous pensons par ailleurs offrir un accès en ligne à la Boutique pour permettre aux gens de faire leurs achats à partir de leur bureau ou de leur iPad. Nous avons aussi des plans pour l'édifice du Sénat, dans lequel nous pourrions éventuellement ouvrir une boutique temporaire en dépit du manque d'espace. Nous cherchons donc des façons d'augmenter nos ventes.

M. Angelo Iacono: Effectivement, vous avez une boutique dont le rendement vous aide, d'une façon ou d'une autre, à payer vos dépenses.

Mme Heather Lank: Oui.

M. Angelo Iacono: Pourrait-on miser un peu plus là-dessus?

Vous avez un emplacement beaucoup plus grand qu'il ne l'était auparavant. Pour ce qui est des articles que vous vendez, pourrait-il y avoir du changement?

Il n'y a pas longtemps, je suis entré dans la Boutique et, pour être honnête avec vous, je n'ai pas vu beaucoup de choses qui m'attiraient. Il faudrait peut-être varier les produits.

Une manière d'effectuer ce changement serait de solliciter la participation des députés. Dans leur province, il y a peut-être des

articles qui portent la mention « Canada » et qui sont faits par quelqu'un de la province. Vous pourriez ainsi avoir des articles qui proviennent de différents milieux du Canada et que les touristes auraient l'occasion d'acheter.

Il serait important que nous recevions un courriel de votre part, que nous pourrions ensuite retransmettre en votre nom, dans lequel vous y présenteriez l'édifice de l'Ouest ainsi que les articles qui se trouvent dans la Boutique. Sûrement, nous avons tous des concitoyens qui viennent visiter Ottawa. Parfois, nous ne le savons pas ou nous l'apprenons seulement après leur visite. Nous pourrions faire des affiches et de la publicité pour vous de manière à renseigner les gens sur ce qu'ils peuvent s'attendre à trouver.

Par exemple, si je voyage en Italie, je vais faire une recherche sur Google.

[Traduction]

Quel est l'article le plus populaire aux yeux des touristes, en ce moment? C'est exactement la même chose que je tente d'apporter ici.

[Français]

Pourquoi ne pas proposer des produits qui sont très populaires aux touristes qui arrivent d'un peu partout dans le monde? Il faudrait avoir des articles qui sont beaucoup plus populaires que ce qui existe actuellement. Comme cela, vous auriez un meilleur rendement. Premièrement, la Boutique se paierait d'elle-même, et, deuxièmement, les recettes qui proviennent de la Boutique vous aideraient à payer d'autres choses. Je pense qu'il faudrait maximiser les recettes de la Boutique.

Il faudrait aussi penser à instaurer une boutique au Sénat pour accommoder les gens qui vont le visiter. C'est important de donner l'occasion à tout le monde qui visite cet endroit d'y acheter un souvenir.

• (1315)

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Monsieur Iacono, votre temps est écoulé.

[Français]

M. Angelo Iacono: Je veux terminer mon point.

Certains vont visiter l'édifice de l'Ouest, et ils se rendent ensuite au Sénat. Ils se disent qu'ils achèteront des souvenirs au Sénat, mais ils se rendent compte par la suite qu'il n'y a pas de boutique au Sénat.

Mme Heather Lank: Oui. C'est très important et utile. Merci.

M. Angelo Iacono: J'aimerais aussi avoir un compte rendu relativement à vos ventes en été.

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Malheureusement, votre temps est écoulé.

[Français]

M. Angelo Iacono: Vous avez dit qu'il y avait une incidence sur les ventes à cause du tourisme. Ce compte rendu nous permettrait de constater le résultat lié au tourisme estival.

Mme Heather Lank: Merci.

[Traduction]

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Monsieur Eglinski, vous avez la parole durant cinq minutes.

M. Jim Eglinski: Je vais revenir sur l'augmentation de 3,9 % par rapport au Budget principal des dépenses de 2018-2019. S'agit-il de l'augmentation qui figure sur la deuxième moitié de la page 5 ainsi que sur la page 6 de votre rapport? La Bibliothèque a fait une demande de financement de 1,3 million de dollars, ainsi qu'une augmentation du financement de programmes de 843 000 \$. Le deuxième montant affecté est de 463 000 \$.

Est-ce là que se trouvent les 3,9 millions de dollars?

Mme Heather Lank: Oui, c'est exact.

M. Jim Eglinski: Mes calculs sont peut-être un peu inexacts, mais il semble manquer environ 1 million de dollars ici quelque part. Selon un calcul rapide, une augmentation de 3,9 % du total des dépenses budgétaires de 49 millions de dollars correspondait à environ 3 millions de dollars, et j'estime que nous avons environ 2 millions de dollars ici. Après de rapides calculs, je me demande où est passé l'autre montant de 1 million de dollars qu'il nous manque.

Mme Heather Lank: Monsieur Eglinski, est-il possible que vous n'avez pas tenu compte du montant de 1 million de dollars affectés à la boutique? Vous verrez une ligne dans le budget principal en ce qui concerne...

M. Jim Eglinski: Oh, je vois.

Mme Heather Lank: C'est un montant d'exactly 1 million de dollars, je crois donc que cela pourrait être la source du problème.

M. Jim Eglinski: C'est probablement à cause de cela que mes calculs ont abouti à des résultats moins élevés que les vôtres. Je vous remercie d'avoir clarifié cela, parce que j'examinais les chiffres et faisais des calculs très rapides.

Mme Heather Lank: Merci d'avoir demandé cette précision. C'est important.

M. Jim Eglinski: Je ne suis pas mauvais en calcul, mais il m'arrive parfois d'oublier quelque chose.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Poursuivons. Madame Dzerowicz, la parole est à vous.

Mme Julie Dzerowicz: Merci, monsieur le président.

J'ai pensé à quelque chose dont j'aimerais vous faire part. Cela concerne davantage la rétroaction. À mon avis, dans le cadre des séances d'orientation et de formation des députés, il faudrait aider ces derniers à poser les bonnes questions... Parfois, la manière dont nous posons une question détermine le type d'information que nous obtenons. J'ai demandé par le passé certains rapports pour me rendre compte que ce n'était pas au bout du compte de ce dont j'avais besoin. Cela semble évident, mais le résultat que l'on souhaite obtenir en posant une question sur un rapport, c'est très important. Intégrer cet aspect à l'orientation d'un député est essentiel, car vous avez beaucoup de travail à faire. Est-ce une perte de temps, si nous n'obtenons pas exactement ce que nous cherchons?

Dans votre dernier exposé, je crois, vous avez dit que des efforts avaient été déployés pour améliorer le soutien en matière de santé mentale au sein de votre organisme. Je voulais vous demander pourquoi vous aviez l'impression que c'était nécessaire. Qu'est-ce qui a mené à la mise en place de ce programme ou à l'offre d'un soutien?

Mme Heather Lank: Vous savez aussi bien que nous qu'une attention accrue est portée à l'importance de la santé mentale en général dans la société canadienne, et qu'il y a une ouverture plus grande à l'égard des discussions visant à éliminer les préjugés qui y sont associés. C'est un dossier auquel je me consacre entièrement, et ce, depuis de nombreuses années. J'ai suivi la formation sur les premiers soins en santé mentale et encouragé mes employés à le

faire. J'ai constaté la valeur des programmes d'aide aux employés dans ma propre vie et dans celle des personnes avec qui je travaille.

À mon sens, cela contribue, entre autres, à faire de la Bibliothèque un endroit où tout le monde veut travailler, et à faire en sorte que les employés se sentent soutenus et savent que l'institution valorise autant la santé mentale que la santé physique.

La Colline est un milieu de travail extraordinaire. Bien entendu, ce travail représente également une énorme pression. Nous pouvons mieux vous servir si nous sommes en bonne santé physique et mentale. C'est tiré de notre sondage sur le bien-être de notre personnel. De toute évidence, nos employés accordent de l'importance à la santé mentale. Je crois qu'il est essentiel que notre organisation investisse dans ce domaine. Cela découle d'une conversation à l'échelle nationale et mondiale à laquelle nous prenons part. Cette question concerne un contexte plus général et découle de la grande importance que l'ensemble de l'organisation accorde à cet engagement.

• (1320)

Mme Julie Dzerowicz: Je voulais être un peu plus précise.

Selon la rétroaction fournie par le personnel, il semble qu'il y avait un besoin à cet égard et qu'on y accordait également de l'importance à l'échelle nationale.

Mme Heather Lank: Bien entendu, nous en avons discuté avec notre personnel. En fait, nous en avons parlé lors de la toute première rencontre que j'ai eue avec l'ensemble du personnel, lorsque je suis devenue bibliothécaire parlementaire. La première question qui a été posée après ma déclaration préliminaire portait sur la santé mentale. Un membre du personnel m'a demandé ce que je pensais de ce sujet, et j'ai parlé un peu de mon expérience et de mes connaissances. Il s'agit de créer un espace sécuritaire. J'ai notamment la responsabilité de m'assurer que chaque employé de la Bibliothèque se sente soutenu et protégé. Tout cela en fait partie. C'est lié à notre engagement général à être un employeur de choix. Mieux se porteront nos employés, meilleur sera le soutien que vous obtiendrez.

Mme Julie Dzerowicz: Je crois que je l'ai dit lors d'une précédente réunion — j'adorerais aller à la boutique et tout acheter. Je crois fermement que la boutique offre de nombreuses possibilités. Nous pourrions engager des créateurs canadiens, chaque année ou tous les deux ou trois ans, pour concevoir des objets à l'intention des visiteurs, qu'il s'agisse de tasses ou d'articles divers. Je crois que ce serait un bel ajout. Cela pourrait générer plus de revenus qui aideraient à soutenir les activités plus complexes de la Bibliothèque.

Je voulais en savoir plus sur les prochains plans concernant la boutique, peu importe le temps qu'il vous reste.

Mme Heather Lank: En parlant à Anny Spooner, qui est responsable de notre boutique, j'ai constaté qu'elle considère l'aménagement de ce nouvel espace comme une excellente occasion. Comme l'a dit M. Iacono, nous pouvons en faire plus de ce côté-là.

Pourrais-je proposer une idée? Les membres de votre comité pourraient faire une visite guidée de la boutique avec notre personnel et discuter avec les gens qui prendront ce genre de décisions ou qui donneront des conseils à ce sujet... Tout d'abord, cela ne doit avoir aucune incidence sur les recettes; cela doit se payer tout seul. Ensuite, nous voulons faire de cette boutique un endroit où l'on veut magasiner, où les Canadiens et les visiteurs de l'étranger souhaitent magasiner. Je sais que Mme Spooner a apporté beaucoup de nouvelles choses et a augmenté la diversité des produits, mais il reste encore beaucoup à faire.

Votre idée de collaborer avec un ou plusieurs créateurs canadiens me plaît énormément. Il va sans dire que nous sommes ouverts à l'idée. Nous pourrions peut-être envisager, avec le personnel du Comité, d'organiser quelque chose pour que vous puissiez parler avec Mme Spooner et son équipe et leur présenter des idées.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Oui, j'avais l'intention d'en parler à la fin, mais, si cela vous intéresse, vous pouvez soit en parler maintenant, soit communiquer avec les greffiers après la séance.

Mme Heather Lank: Excellent.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, nous allons passer au vote, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat et à l'ordre de renvoi de la Chambre des

communes, et en vertu du paragraphe 81(4) du Règlement de la Chambre des communes, figurant au Budget principal des dépenses de 2019-2020. Le crédit est-il adopté?

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Crédit 1 — Dépenses de programme..... 44 707 087 \$

(Le crédit 1 est adopté.)

Le coprésident (M. Gagan Sikand): Dois-je faire rapport du vote sur le Budget principal des dépenses à la Chambre?

Des députés: D'accord.

Le coprésident (M. Gagan Sikand): S'il n'y a pas d'autres points à aborder, cela conclut notre réunion. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>